

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE



## Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, du schéma directeur des eaux usées, du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, du périmètre délimité des abords (sur 7 communes) et abrogation des 35 cartes communales

Par arrêté en date du 29 novembre 2023 consultable auprès des services de Saint-Lô Agglo, le Président de Saint-Lô Agglo a organisé les modalités de l'enquête publique unique portant sur l'élaboration du PLUI de Saint-Lô Agglo, des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et des eaux usées, des périmètres modifiés des abords sur 7 communes, sur l'abrogation de l'ensemble des cartes communales du territoire (35 cartes communales, situées sur 29 communes).

### Objet, date et durée

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur l'élaboration du PLUI de Saint-Lô Agglo, des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et des eaux usées, des périmètres modifiés des abords sur 7 communes, sur l'abrogation de l'ensemble des cartes communales du territoire (35 cartes communales, situées sur 29 communes) pour une durée de 57 jours consécutifs **du Lundi 8 janvier 2024 à 9h00 au Lundi 4 mars 2024 à 12h00 inclus.**

### Commission d'enquête

Par décision E23000047/14 du 14/09/2023 du Tribunal Administratif de Caen, est désigné Monsieur André NERON, président de la commission d'enquête, et sont désignés Mme Antoinette DUPLÉNNE et M. Jean-Marc MILLAUD comme membres titulaires de ladite commission d'enquête.

### Dossier d'enquête publique et lieux de consultation

Le dossier d'enquête publique unique est constitué notamment :

- Des avis des personnes publiques associées et des communes sur le projet de PLUI de Saint-Lô Agglo,
- Du dossier de projet de PLUI de Saint-Lô Agglo,
- Du dossier d'abrogation de l'ensemble des cartes communales existantes sur le territoire de Saint-Lô Agglo,
- Du dossier d'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Saint-Lô Agglo,
- Du dossier d'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux usées de Saint-Lô Agglo,
- Du dossier d'élaboration des périmètres modifiés des abords sur 7 communes (Canisy, Cerisy-la-Forêt, la Barre de Semilly, Marigny-Le-Lozon, Saint-Jean-d'Elle, Saint-Lô, Torigny-les-Villes)

L'ensemble des pièces de ces dossiers au format papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par un représentant de la commission d'enquête seront déposés :

- **SIÈGE de Saint-Lô AGGLO / Hall du siège – Tour Saint-Lô Agglo – 70 rue du Neufbourg – 50 000 Saint-Lô**

L'ensemble des pièces de ces dossiers au format numérique (consultable à partir d'un ordinateur accessible au public) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par un représentant de la commission d'enquête seront déposés :

- **toutes les communes concernées par la tenue d'une ou plusieurs permanences citées dans le tableau ci-dessous, pendant les permanences mais aussi aux heures d'ouvertures de chacune**

- **sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5021>**

### Permanences de la commission d'enquête :

La commission d'enquête recevra le public aux heures et jours indiqués **dans le tableau ci-contre** :

### Participation et Registres d'enquête :

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies citées ci-contre aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies citées ci-contre pendant les permanences des commissaires enquêteurs.
- Par voie électronique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5021>
- Par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-5021@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5021@registre-dematerialise.fr)
- Par voie postale : par courrier adressé à :  
**M. le président de la commission d'enquête  
Saint-Lô Agglo - Direction de l'Aménagement  
70, rue du Neufbourg - 50 000 Saint-Lô**
- Toutes les contributions seront consultables en permanence sur le registre dématérialisé.

### Publicité de l'enquête

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux habilités à publier des annonces légales et diffusés dans le département.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché notamment au siège de Saint-Lô Agglo, et dans toutes les mairies concernées par cette enquête publique, publié par tout procédé en usage dans les communes et au siège de l'agglomération et suivant les directives de l'arrêté du ministre de l'Environnement du 24/04/2012.

### Fin de l'enquête :

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Saint-Lô Agglo le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée au préfet de la Manche et au président du Tribunal administratif de CAEN.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de l'enquête au siège de l'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai d'un an.

### Suite de la procédure :

A l'issue de l'enquête publique, le PLUI de Saint-Lô Agglo, les schémas directeurs des eaux pluviales et de gestion des eaux usées, le dossier d'élaboration des périmètres modifiés des abords sur 7 communes, l'abrogation de l'ensemble des cartes communales du territoire (35 cartes communales, situées sur 29 communes nouvelles), éventuellement corrigés pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par délibération du Conseil communautaire.

Collectivité	Lieux et adresse	Jours et Horaires des permanences
<b>Saint-Lô Agglo</b> (Siège de l'enquête publique unique)	Siège - 70 rue du Neufbourg, 50 000 Saint-Lô	Lundi 8 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 Mercredi 21 février 2024 de 17h00 à 20h00 Lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Agneaux</b>	Salle 1 – Médiathèque - Pl. Pierre de Gouville, 50180 Agneaux	Lundi 8 janvier 2024 de 14h30 à 17h30
<b>Bourgvallées</b>	Mairie - 4 rue des Ecoliers, 50750 Bourgvallées	Jeudi 25 janvier 2024 de 15h30 à 18h30
<b>Canisy</b>	Salle lecture - Mairie - 2 rue Jean Follain, 50750 Canisy	Lundi 5 février 2024 de 9h30 à 12h30
<b>Carantilly</b>	Mairie - 5 Les Ecoles, 50750 Carantilly	Mardi 27 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Cerisy-la-Forêt</b>	Salle du conseil - Mairie - 1 rue des Halles, 50680 Cerisy-la-Forêt	Samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Condé-sur-Vire</b>	Mairie - 2 Place Augustin Grandin, 50890 Condé-sur-Vire	Vendredi 9 février 2024 de 14h30 à 17h30
<b>Dangy</b>	Mairie - 8 Place de la Mairie, 50750 Dangy	Vendredi 2 février 2024 de 16h00 à 19h00
<b>Domjean</b>	Mairie - 3 Rue du Jardin Saint-Jean, 50420 Domjean	Jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Gaignes-Mesnil-Angot</b>	Mairie - 1 Pl. Alphonse Voydie, 50620 Gaignes-Mesnil-Angot	Lundi 29 janvier 2024 de 9h30 à 12h30
<b>La Barre-de-Semilly</b>	Salle du conseil - Mairie - 2 Rue du Lavoisier, 50810 La Barre-de-Semilly	Lundi 5 février 2024 de 16h00 à 19h00
<b>La Meauffe</b>	Salle du conseil - Mairie - Place Division Us 35 Th, 50880 La Meauffe	Mardi 6 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Le Désert</b>	Mairie - 1 Pl. de la Mairie, 50620 Le Désert	Samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Le Lorey</b>	Mairie - Le Bourg, 50570 Le Lorey	Lundi 22 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Marigny-le-Lozon</b>	Salle Charlotte Mac Lear – Pôle public - Place Cadenet, 50570 Marigny-le-Lozon	Vendredi 26 janvier 2024 de 15h00 à 18h00
<b>Moon-sur-Elle</b>	Salle du conseil - Mairie - 27 La Pomme d'Or, 50680 Moon-sur-Elle	Lundi 15 janvier 2024 de 16h00 à 19h00
<b>Moyon Villages</b>	Salle du conseil - Mairie - 92 Rue de la Mairie, 50860 Moyon Villages	Samedi 20 janvier 2024 de 10h00 à 13h00
<b>Pont-Hébert</b>	Mairie - 2 Pl. Gén de Gaulle, 50880 Pont-Hébert	Vendredi 19 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Quibou</b>	Salle du conseil - Mairie - 2 Rue du Pressoir, 50750 Quibou	Lundi 22 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
<b>Remilly-les-Marais</b>	Mairie - 4 Pl. de l'Église, 50570 Remilly-les-Marais	Vendredi 19 janvier 2024 de 15h00 à 18h00
<b>Saint-Amand-Villages</b>	Salle du conseil - Mairie - 19 Rue de la Mairie, 50160 Saint-Amand-Villages	Jeudi 15 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Clair-sur-l'Elle</b>	Salle du conseil - Mairie - 1 Pl. Guillaume le Conquérant, 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Lundi 15 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Fromond</b>	Salle du conseil - Mairie - 11 Rue de la 30E Division Us, 50620 Saint-Fromond	Samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Georges-Montcocq</b>	Mairie - 47 Av. du Cotentin, 50000 Saint-Georges-Montcocq	Lundi 8 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
<b>Saint-Gilles</b>	Mairie - rue de la Mairie, 50180 Saint-Gilles	Vendredi 2 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Jean-d'Elle</b>	Mairie - Place de la 35ème division US, Le Bourg, 50810 Saint-Jean-d'Elle	Vendredi 9 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Saint-Jean-de-Daye</b>	Mairie - Pl. de la Mairie, 50620 Saint-Jean-de-Daye	Lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
<b>Saint-Lô</b>	Mairie - Pl. Général de Gaulle, 50000 Saint-Lô	Vendredi 26 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 Samedi 24 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Sainte-Suzanne-sur-Vire</b>	Salle du conseil - Mairie - Le Bourg, 50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire	Jeudi 15 février 2024 de 16h00 à 19h00
<b>Tessy-Bocage</b>	Mairie - 7 Pl. Jean-Claude Lemoine, 50420 Tessy-Bocage	Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Thèreval</b>	Salle du conseil - Mairie - 13 Rue Saint-Martin, 50180 Thèreval	Lundi 8 janvier 2024 de 15h00 à 18h00
<b>Torigny-les-Villes</b>	Mairie - 2 Pl. de l'Église, 50160 Guilberville	Mardi 20 février 2024 de 9h00 à 12h00
<b>Villiers-Fossard</b>	Mairie - 1 Pl. de la Mairie, 50680 Villiers-Fossard	Mardi 27 février 2024 de 14h00 à 17h00

**RAPPEL : le public peut se rendre dans toutes les permanences sans distinction**